



ECOLE DE DANSE

Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1- le Règlement intérieur.

Reprise des cours le **lundi 6/09/2021.**

Une permanence pour déposer les inscriptions :

- **Pour les anciens élèves** : jeudi 1 juillet de 16H à 19H ; vendredi 2 juillet de 16H à 19h

Pour les anciens , si dossier complet , possibilité de me le déposer dans la boîte aux lettres afin d'éviter une trop longue attente.

Pour les nouveaux : samedi 3 juillet de 11h30 à 14h;
mercredi 1 septembre de 9h à 12h et 14h à 17h

Attention , tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte !!!

Article 2 - Dispositions légales

L'école de danse privée dirigée par Séverine BONNIN-LIMOUSIN est destinée aux amateurs et répond aux législations en vigueur. Séverine est à ce titre titulaire du diplôme d'état de professeur de danse. Les cours se font au 6 avenue Léon Blum à Langon .

Article 3 – Cours, Inscription et paiement.

Les cours sont dispensés de septembre à juin. Pendant les vacances scolaires, les cours sont maintenus une semaine (avec aménagement des horaires si nécessaire) sur les deux semaines de congés, sauf pour celles de Noël où l'école fermera les 15 jours. Pour des raisons de sécurité et afin de faire un travail de qualité les cours sont limités. Les inscriptions se feront **par ordre d'arrivée**. Pour le règlement 3 formules sont proposées :

- ▶ le paiement mensuel en établissant 10 chèques remis lors de l'inscription et mis en banque respectivement le 5 de chaque mois.
- ▶ Pour tout règlement en espèces, cela se fera au premier cours du mois.
- ▶ Possibilité de régler par virement bancaire au 5 du mois (voir avec séverine)

Tout mois commencé est intégralement dû. Si l'école devait fermée dû à la crise sanitaire, le ou les mois non effectués seront restitués.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Séverine Bonnin-Limousin**.

Afin de valider l'inscription Séverine BONNIN-LIMOUSIN requiert les pièces suivantes :

- ▶ les fiches d'inscription et droit à l'image dûment remplies
- ▶ un certificat médical datant de moins de 3 mois pour les nouveaux
- ▶ les frais d'inscriptions de 25€ (dont 5€ remis à l'association pour l'adhésion)
- ▶ le paiement par chèques

La fiche d'inscription datée et signée par les élèves majeurs ou le représentant légal de l'élève mineur certifiera qu'ils ont pris connaissance du présent règlement intérieur, du protocole sanitaire et qu'ils en acceptent les conditions.

Attention , tout dossier incomplet ne sera pas validé.

Article 4 – Planning :

Il peut être modifiable en début d'année en fonction des effectifs



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Article 5 – Tarifs par élève :

Nombre de cours Par élèves	Mois
1 cours / semaine	40€ (10 chèques)
2 cours / semaine	65 € (10 chèques)
3 cours / semaine	86 € (10 chèques)
4 cours / semaine	98 € (10 chèques)
Cours d'éveil et initiation	35 €

Réduction de 10% accordée à la deuxième personne d'une même famille

Possibilité de cours particulier : 30€ de l'heure ; Cours à l'unité : 15€

Article 6 - Consignes pendant les cours et mesures sanitaires

- Lavage des mains avec gel hydroalcoolique à l'entrée obligatoire (**voir protocole sanitaire**)
- Ne pas faire d'attroupement dans le hall d'entrée et éviter d'y rester
- Respecter le cours en étant silencieux dans l'enceinte de l'école
- L'accès au studio est exclusivement réservé aux élèves
- Téléphone éteint
- Séverine décline toute responsabilité en cas de vols.

Article 7- Tenue vestimentaire :

- ▶ **EVEIL/ INITIATION** : Caleçon, tee- shirt ou collant, justaucorps avec ½ pointes (possibilité en chaussettes) Pas de culottes sous les collants.
- ▶ **CLASSIQUE** : pour les filles : collant rose et justaucorps (couleurs au choix), jupette autorisée, chaussons de ½ pointes et/ou pointes (selon le niveau) Pas de culottes sous les collants.
Pour les garçons : collant noir avec pieds, tee-shirt blanc ou académique avec ½ pointes noires.
- ▶ **JAZZ** : tenue plus libre : brassière, tunique, caleçon moulant, chaussettes.

Les filles doivent se présenter **coiffées en chignon pour les cours de danse classique** et avoir les cheveux attachés pour le jazz. Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours.

Si les tenues ne sont pas respectées, une tenue imposée sera alors mise en place.

Une permanence à l'école de danse d'un spécialiste pour les chaussons de pointes, ½ pointes et textile aura lieu à la rentrée (précision ultérieurement)

Adresses et site de magasins spécialisés :

Boutiques : « balletto dance shop » 25 rue condillac 33000 Bordeaux

« Danse compagnie » 22 rue ravez 33000 bordeaux

« Repetto » 47 cours de l'intendance 33000 Bordeaux

Site de vente par correspondance : WWW.dansea.fr www.eursostore.sansha.com



ECOLE DE DANSE
Séverine BONNIN-LIMOUSIN
06.12.04.49.11
severinebonninlimousin@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR

Article 8- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Le professeur notera en début de cours les présences.

Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours et de leur présence dans le vestiaire. Les élèves doivent arriver entre 15 et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Toutes absences doivent être signalées à Séverine

Article 9- Rôle de l'association « Atelier danse passion » :

L'association « Atelier danse passion », dont vous êtes membre dès l'inscription de votre enfant, a pour but de soutenir tous les projets artistiques liés à l'école de danse, d'organiser toutes les manifestations et activités extérieures aux cours de danse comme les sorties culturelles (spectacles sur bordeaux), les galas de fin d'année, les goûters, stages...

Toutes les informations concernant ces diverses manifestations seront envoyées par mails, affichées au sein de l'école. Merci de bien vouloir les lire.

Adresse mail de l'association : atelierdansepassion@gmail.com

Article 10- Animations organisées par l'association :

Stage modern'jazz avec Romane Deprovins le 25 et 26 Septembre 2021

Article 11- Galas :

En attente de confirmation par la mairie

Article 12 - Concours et festivals :

Il est possible de participer à des concours (venir en parler à Séverine). Ils doivent se préparer avec des cours particuliers (forfait possible).

- CND nouvelle aquitaine sud // Concours Bcdanse bordeaux
Seule Séverine jugera si votre enfant est apte à en passer.

Article 13- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Pour toute question, vous pouvez contacter Séverine

Par téléphone au 06.12.04.49.11 Par mail à severinebonninlimousin@gmail.com

Suivez l'actualité de l'école de danse sur facebook , instagram et sur le site de l'école de danse :



@ecolededanseseverinebonninlimousin



: Ecole De Danse Bonnin-limouin

Site web : ecolededanseseverinebonninlimousin.com

Protocole sanitaire de L'école de danse
Séverine Bonnin-Limousin
Pour 2021-2022

- L'accès dans le hall et aux vestiaires se fera obligatoirement avec un masque. C'est seulement dans la salle que le masque pourra être retiré et mis dans un sac. Selon l'évolution et si le professeur estime qu'il y a nécessité du port du masque pendant le cours, alors l'élève portera le masque tout le cours.
- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique, mis à disposition à l'entrée de l'école de danse.
- Respecter une distanciation suffisante dès lors que vous êtes dans l'école.
- Les élèves (enfants, ados, adultes) devront arriver tous en tenue. Les vestiaires seront utilisés uniquement pour déposer les chaussures et leur sac.
- Les élèves devront respecter les instructions données pour les entrées et sortie de la salle de danse .
- Si toutefois vous avez de la fièvre ou un doute concernant votre état de santé, il va de soi de ne pas venir.
- Chaque jour, le studio et parties communes seront désinfectés.
- En aucun cas, le participant ne pourra tenir pour responsable l'école ou le professeur de danse d'une quelconque contamination.



Autorisation de droit à l'image et de diffusion

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....représentant
légal de l'enfant....., autorise la prise de
photographies et de vidéo de mon enfant ou de moi-même, dans le cadre des
cours de danse, des sorties culturelles et des spectacles de fin d'année.
Ces images pourront être utilisées au cours des animations (cours, galas) et
éventuellement diffusées (sans but lucratif) pour faire connaître les activités de
l'école.

OUI

NON

Rayer la mention inutile

Date :

Signature du représentant légal
Précédée de la mention
Lu et approuvé